

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Lézardrieux, le 8 août 2018

Division Infrastructure et Equipement
de Sécurité Maritime

Le subdivisionnaire des Phares et Balises

Subdivision des Phares et Balises
de Lézardrieux

à

Direction départementale des territoires
et de la mer
Délégation à la mer et au littoral
Service aménagement mer et littoral
1 rue du Parc
CS 52256
22022 saint-Brieuc Cedex

Nos réf. : DIRM-NAMO/DIESM-SPBLZ 2018/020
Vos réf. : Courrier du 31 juillet 2018
Affaire suivie par : P. Camuzard
philippe.camuzard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 96 22 19 96- Fax : 02 96 22 19 99
Courriel : spblz.diesm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Commune de Trébeurden – Construction d'une cale.
PJ :

En réponse à votre demande du 31 juillet dernier, je vous informe qu'après consultation du dossier, pour ce qui concerne les sujets relevant des Phares et Balises, je n'ai pas d'objection à formuler sur l'utilisation du domaine public maritime, pour la construction d'une cale sur la commune de Trébeurden.

Le subdivisionnaire,

Patrick Coadan



Copie à : Dossier
Chrono.